

Commune de THEZAN DES CORBIERES

Compte rendu de la séance du vendredi 31 juillet 2020

Sont présents : Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Marie-Charlotte FAVRELLE, Franck THOMAS, David LATHAM, Christine RAMON, Céline OURLIAC, Stéphanie CARILLO épouse MANUS.

Sont représentés : Patrick DAPOT par David LATHAM, Daniel BOUNIOL par Madame Aude GILABERT.

Secrétaire de la séance: Madame Christine RAMON

1) Examen et validation procès-verbal séance du 10.07.2020 : procès-verbal validé

3a) Budget 2020 M14 :

| FONCTIONNEMENT | | |
|--|---------------------|--|
| Dépenses | Recettes | |
| 014 Atténuation | 36 746,00 € | 70 Produits services |
| 011 Charges générales | 344 891,56 € | 73 Impôts et taxes |
| 012 Charges de personnel | 263 508,55 € | 74 Dotations participation |
| 65 Autres charges de gestion courante | 64 199,10 € | 75 Autres produits |
| 66 Charges financières | 12 719,83 € | 76 Produits financiers |
| 67 Charges exceptionnelles | 71 691,24 € | 77 Produits exceptionnels |
| 042 Dotations aux amortissements | 4 599,00 € | 013 Atténuation de charges |
| 023 Virement à la section d'investissement | 40 721,74 € | 002 Excédent reporté |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 689 079,03 € | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT |
| | | 689 079,03 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| Dépenses | Recettes | |
| 00104 Résit reporté | 85 853,35 € | 021 VIREMENT DE LA SECT FONCTION |
| 16 Emprunt remb en capital | 45 522,77 € | 03 SUBVENTIONS |
| 23 Total travaux investissement | 66 786,03 € | 024 CESSIONS IMMOBILISATIONS |
| 21 Total travaux investissement | 72 795,39 € | 10222 FCTVA |
| | | 040 Opérations ordre entre sections |
| | | 5068 Expédition de fonctionnement capitalisé |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 270 961,54 € | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| | | 270 961,54 € |

BUDGET 2020 M14 adopté

Considérant la nécessité d'avoir dû voter ce budget avant le 31 juillet, pas de modifications importantes apportées sur le document comptable présenté au mois de mars à la Trésorerie.

3b) Budget 2020 M49 :

| FONCTIONNEMENT | | |
|--|---------------------|--|
| Dépenses | Recettes | |
| 004 Atténuations | 15 000,00 € | 70 Produits services |
| 011 Charges générales | 34 771,00 € | 73 Impôts et taxes |
| 012 Charges de personnel | 22 790,82 € | 74 Subventions d'exploitation |
| 65 Autres charges de gestion courante | 2 500,00 € | 75 Autres produits |
| 66 Charges financières | 32 509,60 € | 76 Produits financiers |
| 67 Charges exceptionnelles | 750,00 € | 77 Produits exceptionnels |
| 042 Dotations aux amortissements | 57 516,00 | 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections |
| 023 Virement à la section d'investissement | 23 114,84 € | 002 Excédent reports |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 119 242,84 € | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT |
| INVESTISSEMENT | | |
| Dépenses | Recettes | |
| 001 Déficit reporté | 0,00 € | 001 VIREMENT DE LA SECT FONCTION |
| 16 Emprunt remb en capital | 16 449,40 € | 13 SUBVENTIONS |
| 23 Total travaux investissement | 181 182,84 € | 10222 FCTVA |
| 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 12 566,00 € | 040 Opérations ordre entre sections |
| | | 001 Excédent d'investissement |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 310 188,84 € | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT |

Budget inchangé

BUDGET 2020 M49 adopté

4) Modification tarifs salles communales :

Au 1er août 2020 : Tarif location foyer municipal : 100,00 € (thézanais) 250,00 € (extérieurs)

Caution : 1 000,00 € (thézanais) 1 000,00 € (extérieurs).

Tarif location salle du boulodrome : 50,00 € (thézanais) 100,00 € (extérieurs)

Caution : 500,00 € (thézanais) 500,00 € (extérieurs).

il conviendra de revoir la convention en ajoutant une clause précisant que le locataire thézanais s'engage à ne pas louer à une personne extérieure.

Des travaux salle du boulodrome sont à prévoir. Si une location est prévue, les toilettes de la salle devront être partagées avec l'association Pétanque Club.

Note : la location du 25.07.2020 a été annulée

5) Mise à disposition locaux communaux :

a) convention avec le Docteur CLARINVAL : Il est proposé de mettre à disposition à titre gracieux deux bureaux (installation de la salle de consultation, salle d'attente et cuisine) de l'ancienne Communauté de Communes au Docteur CLARINVAL pour effectuer des permanences sur RDV, au début une fois par semaine le jeudi matin. La Mairie prendra en charge les dépenses d'électricité et de téléphone. Il faudra meubler les salles (773,00 € TTC table de consultation) bureau et chaises seront prises sur le mobilier non utilisé en Mairie.

b) Convention hangar ancienne Communauté de Communes : ce hangar sera loué au Syndicat de la Berre et du Rieu à c) du 1er août pour un montant mensuel de : 600,00 € : proposition validée. 3 personnes en contrat à durée indéterminée occuperont ces locaux.

Note : l'agent de maîtrise doit y aménager un petit local pour sanitaires.

6) Examen conventions en cours :

a) Convention défense des forêts contre les incendies 2020 : il s'agit de la convention passée avec les communes de BOUTENAC, COUSTOUGE, FERRALS LES CORBIERES, SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE, LUC SUR ORBIEU, MONTSERET et ORNAISONS pour assurer sur le territoire une patrouille de surveillance sur place en prévention des incendies de forêts (coût : 3 162,50 € TTC). Convention validée.

b) Convention d'assistance technique sur le service assainissement de la commune avec VEOLIA :
Coût : 3 160.00 €/annuel : en attente.

c) Convention Maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale :

Cette convention va permettre à la commune de bénéficier de l'aide de l'Agence Technique Départementale pour préparer les travaux de mise en sécurisation des entrées du village (RD611) par la mise en place de talusiseurs dits "écluses". Le coût prévisionnel de cette maîtrise d'ouvrage est de : 1 591.00 € HT, soit : 1 909.20 € TTC. Pour la réalisation de ces travaux, une demande de subvention Etat sera établie (les demandes d'aide pourront être déposées jusqu'au 15/12/2020). Des demandes seront faites également auprès du Conseil Départemental et du Conseil Général.

7) Office National des Forêts :

a) Examen du rapport d'activité 2019 et programme d'actions 2020 :

Les travaux prévus pour 2020 sont des travaux de remise en état de la piste principale qui traverse le plateau de "Poursan" sur une longueur de 4.5 km. Reprofilage partiel, comblement des ornières et création de renvois d'eau y compris curage et création de fossés. Objectif : canaliser au mieux les eaux de ruissellement. Travaux réalisés à l'aide d'une pelle à chenilles souple de 14T avec chauffeur expérimenté. Coût TTC à la charge de la commune : 3 406.99€ (accepté).

En contre partie, des ouvriers forestiers vont réaliser des travaux de Défense des Forêts Contre l'Insecte. Incidence pour la commune : débroussaillage des accotements à l'épaulement sur la piste principale qui traverse le plateau de "Poursan" sur une longueur de 4.5km. Coût estimatif TTC pris en charge par l'Etat : 3 375€

b) délibération validant la certification de la gestion forestière durable des forêts (PEFC Occitanie) :

Cette certification PEFC permettra de valoriser les bois de la commune lors des ventes (suite aux travaux de nettoyage du massif après l'incendie du 15 juillet 2019), d'accéder aux aides publiques en lien avec la forêt, de bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt, de participer à une démarche de filière en permettant aux entreprises locales d'être plus compétentes. (Contribution financière sur 5 ans : 158.81 €). Accepté

8) Loyer MR LAYGUES Jean-Pierre (1er étage Ancienne Gendarmerie) :

Il s'agit de régulariser l'augmentation de loyer passé au 01.05.2020 et qui n'avait pas pu être actée faute de réunion du Conseil Municipal.

9) Personnel communal : heures supplémentaires :

Astreintes : les 2 agents du service technique bénéficient à tout de rôle sur l'année de : 14 heures sur un mois pour un agent, 14 heures sur un mois pour l'autre agent de quotas d'heures supplémentaires pour assurer les surveillances sur le forage, la station épuration et autres impératifs de service. Heures supplémentaires maintenues

Heures effectuées 2ième tour élections municipales :

Service Technique : 3 Agents Service Administratif : 1 Agent, soit une dépense de : 457.00 €. Validé.

10) Questions diverses :

a) courrier d'un particulier riverain du garage demandant la mise en place d'un panneau d'interdiction de stationner devant son domicile d'une part, d'autre part, indiquant que la proximité du garage génère une gêne : un courrier lui sera adressé précisant qu'il n'est pas possible de mettre un panneau d'interdiction tel qu'il le demande.

b) Rue Auguste Montagné : rachat par expropriation de la Maison appartenant aux consorts BARTHES, revente au propriétaire de la maison voisine très intéressé pour agrandir son bien.

c) Page facebook THEZAN : il est proposé de créer une page facebook et de la nommer : THEZAN DES CORBIERES, Terre d'Occitanie.

d) A l'étude : une application à mettre sur smartphone pour permettre à la population de recevoir toutes les informations municipales, à ce jour proposition pour : 150.00 €/an.